

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT D'OLORON-STE-MARIE  
COMMUNE DE CARDESSE**

\*\*\*\*\*

**Nbre de conseillers en exercice : 11**

**Nbre de conseillers présents : 10**

**Nbre de pouvoirs : 0**

**Date de convocation : 19/06/2014**

**Date d'affichage : 19/06/2014**

**PROCES VERBAL**

**Séance du 24 JUIN 2014**

L'an deux mille quatorze et le vingt-quatre du mois de juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Mathias DUCAMIN, Maire

**Présents** : MR DUCAMIN Mathias, Maire, MM LAVIE Gilbert, LAFFARGUE Jean-Louis, BORDIER Olivier, MME MARTINEZ Josiane , FONTAGNERES Emily, PUCHEU Mireille, BROUARD-COSSET Virginie, MM MOREAU Mathieu, MARTIN Jérémy,

**Excusés** : VIZOSO Karine

**Secrétaire de séance** : MME MARTINEZ Josiane

**N° 001 : ACTUALISATION DES LOYERS**

Le Conseil Municipal se référant à la clause inscrite dans le bail concernant le logement communal dit Ancien Presbytère – 2, rue de l'Eglise et mentionnant les conditions de révision des loyers :

- **CONSTATE** que la moyenne associée du dernier indice connu du 4<sup>ème</sup> trimestre 2012 et celle du 4<sup>ème</sup> trimestre 2013 est de +0.69 %.
- **INDIQUE** que le montant de la location mensuelle due par le locataire du logement communal ci-dessus est fixé à CINQ CENT QUATRE VINGT CINQ EUROS ET CINQUANTE SIX CENTIMES (585.56 €), soit SEPT MILLE VINGT-SIX EUROS ET SOIXANTE-DOUZE CENTIMES (7026.72 €) pour l'année 2014.

**N° 002 : LOCATION PARCELLES DEFRICHEES : INDEXATION**

Monsieur le Maire explique, qu'annuellement, les loyers des parcelles défrichées louées aux agriculteurs de la commune sont indexés sur l'indice national des fermages. La valeur de l'indice est actuellement de 106,68, soit une variation de +2.63 % par rapport à l'année précédente. Il propose donc d'appliquer les nouveaux tarifs.

Le Conseil Municipal, après examen du tableau de location, à l'unanimité,

- **CONSTATE** que le nouvel indice s'élève à 106.68 (+2.63 %)
- **APPROUVE** le tableau ainsi présenté

LOCATAIRES	SUPERFICIE	MONTANT 2013	VARIATION 2014	MONTANT 2014
LINNE Jean-Marie	1 ha 15	73,95 €	1,94 €	75,89 €
LABOURDETTE Alain	1 ha 14	73,31 €	1,93 €	75,24 €
POUEYS Gérard	1 ha 90	122,20 €	3,21 €	125,41 €
GAEC PISLOT	1 ha	64,31 €	1,69 €	66,00 €
CASTAINGS Max	1 ha	64,31 €	1,69 €	66,00 €
CASTAINGS Max	1 ha	64,31 €	1,69 €	66,00 €
LINNE Jean-Marie	1 ha	64,31 €	1,69 €	66,00 €
HYPOLITE Jacques	0 ha 5550	33,04 €	0,87 €	33,91 €
GAEC Pislote	2 ha 3974	290,29 €	7,63 €	297,92 €
GAEC Pislote	2 ha	47,63 €	1,25 €	48,88 €
TOTAL		897,66 €	23,61 €	921,27 €

- **AUTORISE** Mr le Maire à établir les titres de recouvrement.

**N° 003 : SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF : RAPPORT ANNUEL 2013**

Monsieur le Maire rappelle qu'un rapport doit être dressé annuellement sur la qualité et le prix du service assainissement.

Il donne lecture de ce rapport : situation et structure du réseau, gestion du service, charges et flux de pollution, prix payé par les abonnés.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Mr le Maire dans ses explications complémentaires, à l'unanimité,

- **PREND** acte du rapport 2013 tel qu'il est présenté.

## N° 004 : REGIE DE RECETTES TENNIS

Le Conseil Municipal,

**Vu** décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

**Vu** le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs;

**Vu** les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

**Vu** l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

**Vu** la délibération du conseil municipal en date du 24 juin autorisant le maire à créer des régies communales en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales (6) ;

**Vu** l'avis conforme du comptable public assignataire en date du ..... ;

**Considérant** qu'il est nécessaire de créer une régie de recettes afin de recueillir les fonds qui seront versés par toute personne désirant pratiquer le tennis sur le court municipal,

**DECIDE** la création de cette régie et autorise Mr le Maire à mettre en oeuvre l'ensemble des démarches administratives nécessaires.

## N° 005 : COMMISSION COMMUNALE des IMPOTS DIRECTS

La Direction des Services Fiscaux nous indique que la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal et qu'il convient à cet effet de nommer de nouveaux commissaires. Elle demande au Conseil Municipal de présenter une liste comportant douze noms pour les commissaires titulaires et douze noms pour les commissaires suppléants.

Le Conseil Municipal, après discussion, à l'unanimité,

- DRESSE la liste des commissaires titulaires et suppléants ainsi :

### **TITULAIRES :**

PUYO Bernadette- Quartier Yolettes  
MOUSSOU Philippe- Quartier Haut Cardesse  
POUEY DICARD Anne Marie- Lotissement du Bois  
LINNE Jean Marie- Quartier Bas Cardesse  
PISLOT Serge- Quartier Lapuyade  
GARNIER Bruno- Quartier Bas Cardesse  
SORLI Xavier- Quartier Haut Cardesse  
TURON BARRERE Jean- Village  
RIQUE LURBET Lucien- Quartier Bas Cardesse  
LABASSE Régis (MONEIN)

### **SUPPLEANTS :**

CASAUX ESTREM Jean- Quartier Bas Cardesse  
PUCHEU Christian- Quartier Haut Cardess  
CAMI Jean-Jacques- Village

PORTE-PETIT Yves- Village  
RUITORT LAPIQUE Laurent- Village  
BASTARD Marie- Lotissement du Bois  
PERRON Didier- Quartier Bas Cardesse  
LABORDE Serge- Village

GASCARD Michel- Route de Monein  
BORDIER Marie-Laure- Quartier Bas Cardesse  
GUILHEM-BOUHABEN Jean- Quartier Bas Cardesse  
TAPIE Henri- Quartier Yolettes (LEDEUIX)

**N° 006 : AUGMENTATION TEMPS DE TRAVAIL- ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE**

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi de Adjoint Technique de 2eme classe permanent à temps non complet (20 heures hebdomadaires) afin de faire face à la modification du temps scolaire suite à la mise en place des rythmes scolaires.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

- **DECIDE** de porter, à compter du 08 septembre 2014 de 20 heures à 22 heures le temps hebdomadaire moyen de travail d'un emploi de Adjoint Technique de 2eme classe.
- **PRECISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

**N° 007 : ELECTRIFICATION RURALE- Programme « FACE AB (Extension souterraine) 2013 »- APPROBATION du projet de financement de la part communale- Affaire N°14EX045**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au SYNDICAT DEPARTEMENTAL d'ENERGIE des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : Alimentation LEMBEYE Charlotte.

Mme la Présidente du Syndicat Départemental a informé la commune du coût estimatif des travaux à réaliser qui ont été confiés à l'entreprise SARL DESPAGNET.

Mr le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au programme d'électrification rurale FACE AB (extension souterraine) 2013, propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Où l'exposé de Mr le Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de procéder aux travaux ci-dessus désignés et charge le SYNDICAT DEPARTEMENTAL d'ENERGIE de l'exécution des travaux

- **APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser se décomposant comme suit :

- montant des travaux T.T.C.....	13.481,74 €
- actes notariés (1).....	300,00 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	1.348,18 €
- frais de gestion du SDEPA.....	<u>561,74 €</u>
TOTAL.....	15.691,66 €

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- participation du F.A.C.E.....	10.126,61 €
- TVA préfinancée par le SDEPA.....	2.421,02 €
- participation de la commune aux travaux à financer sur emprunt par le syndicat.....	2.582,29 €
- participation de la commune au frais de gestion (à financer sur fonds libres).....	<u>561,74 €</u>
TOTAL.....	15.691,66 €

La participation définitive de la commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

- **ACCEPTÉ** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal
- **TRANSMET** la présente délibération au contrôle de légalité.

#### **DIVERS :**

- Mr le Maire présente le compte rendu du conseil Communautaire de la CCLO et plus précisément la participation concernant la téléassistance des personnes âgées.
- Mr le Maire informe le conseil de plusieurs demandes faites auprès du conseil général : la mise en place d'un miroir à la sortie du parking de l'école, la mise en place d'une balustrade à la salle des fêtes du village, et le changement du grillage dans la cour des enfants.
- Le service aide aux devoirs de la CCLO se déroulera tous les lundis et jeudis de 16h à 17h.
- Une réunion d'information aura lieu à l'école de Cardesse le mardi 01 juillet, à 18h, concernant la mise en place des rythmes scolaires à la rentrée prochaine.